



Septembre 2024



CONSERVATOIRE  
BOTANIQUE NATIONAL  
BAILLEUL

## CONTOURNEMENT NORD DE VALENCIENNES

Suivi du déplacement d'*Hottonia  
palustris* – Année 2024

## Sommaire

<b>PARTIE 1</b>	<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>3</b>
<b>PARTIE 2</b>	<b>RAPPEL SUR LES DÉPLACEMENTS RÉALISÉS</b> .....	<b>4</b>
2.1.	Premier déplacement .....	4
2.2.	Deuxième déplacement .....	5
2.3.	Troisième déplacement .....	6
<b>PARTIE 3</b>	<b>RÉSULTAT DU SUIVI RÉALISÉ EN 2024</b> .....	<b>9</b>
<b>PARTIE 4</b>	<b>CONCLUSION</b> .....	<b>12</b>
<b>PARTIE 5</b>	<b>BIBLIOGRAPHIE</b> .....	<b>13</b>

## Table des figures

Figure 1	Lieux de prélèvement et de plantation .....	4
Figure 2	Repiquage des fragments d' <i>Hottonie</i> des marais sur deux secteurs de berge en octobre 2019.....	5
Figure 3	Les fragments ont été repiqués sur deux secteurs de berge en juin 2020 .....	5
Figure 4	Reprise des plantules repiquées lors du suivi trois mois plus tard en septembre 2020.....	6
Figure 5	Prélèvement de la culture au jardin conservatoire le 4 mai 2023 .....	6
Figure 6	Nouveau lieu d'implantation de l' <i>Hottonie</i> des marais .....	7
Figure 7	Introduction des pieds en deux secteurs dans un fossé du marais Foucart .....	7
Figure 8	Les deux secteurs de plantation le 20 juin 2023 .....	8
Figure 9	Fossé en eau le 14 mai 2024 .....	9
Figure 10	Premier secteur de plantation le 14 mai 2024 .....	10
Figure 11	Deuxième secteur de plantation le 14 mai 2024 .....	10
Figure 12	Fragments végétatifs observés çà et là entre les deux secteurs de plantation .....	11



## PARTIE 1

# INTRODUCTION

Le contournement routier nord de Valenciennes a fait l'objet d'un arrêté préfectoral le 2 mars 2015 autorisant le déplacement et la destruction d'espèces protégées. Des mesures sont prescrites dans cet arrêté afin de limiter ou compenser les impacts sur les milieux naturels. Dans ce cadre, le Conservatoire botanique national de Bailleul (CBN de Bailleul) a été missionné par la Direction de la voirie du Département du Nord pour réaliser les déplacements d'espèces végétales protégées et assurer le suivi de ces déplacements jusqu'en 2030.

Le tracé du futur contournement traverse en effet le sud du Marais Foucart, situé en majeure partie sur la commune de Bruay-sur-l'Escaut. Ce marais est traversé par des fossés dans lesquels l'*Hottonie des marais* (*Hottonia palustris*) a été identifiée lors de l'état initial des milieux naturels (BIOTOPE, 2014). Une partie des populations de cette espèce protégée dans le Nord-Pas de Calais était située sur l'emprise de la future route et a donc fait l'objet d'un déplacement en octobre 2019 (ASSET, 2019).

Face à l'échec du déplacement de 2019 (ASSET, 2020), puis d'un second en 2020 (ASSET, 2021), une nouvelle tentative d'introduction a été menée en 2023 (ASSET, 2023) sur un autre site d'accueil à partir d'individus des stations d'origine qui avaient été cultivés au jardin conservatoire du Conservatoire botanique national de Bailleul.

En mai 2024, un suivi de ce troisième déplacement a été réalisé.



## PARTIE 2

# RAPPEL SUR LES DÉPLACEMENTS RÉALISÉS

## 2.1. PREMIER DÉPLACEMENT

La population d'*Hottonia* des marais (*Hottonia palustris*) avait été déplacée en octobre 2019 sur deux secteurs de berge de l'étang situé au nord du site. La carte ci-dessous rappelle le déplacement des stations effectué en 2019.

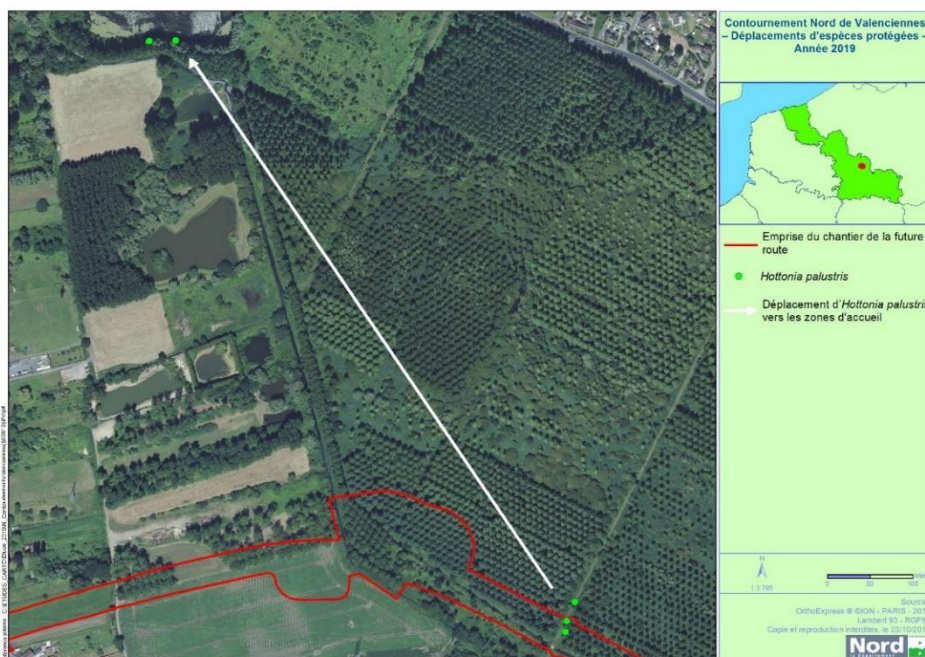


Figure 1 Lieux de prélèvement et de plantation

Sur la première zone, quinze individus ont été plantés sur une surface d'environ 2 m<sup>2</sup>. Sur la deuxième zone, vingt individus ont été plantés sur une surface d'environ 3 m<sup>2</sup>.

Des fascines ont été fabriquées avec des branches de saules afin de créer une zone abritée des remous éventuels.



Figure 2 **Repiquage des fragments d'*Hottonia* des marais sur deux secteurs de berge en octobre 2019**

## 2.2. DEUXIÈME DÉPLACEMENT

Lors du suivi réalisé en mai 2020, période de floraison de l'*Hottonia*, aucun pied n'a été revu. La population d'origine n'ayant pas encore été impactée par les travaux, et, devant l'échec du premier déplacement, il a été décidé de tenter un nouveau transfert, sur les mêmes secteurs,



mais cette fois, en pleine période de développement de la plante, soit le 22 juin 2020. Une dizaine de fragments ont été implantés sur chaque secteur d'1 m<sup>2</sup>.

Figure 3 **Les fragments ont été repiqués sur deux secteurs de berge en juin 2020 (H. Petit, Le Nord)**

En septembre 2020, un passage des gardes du Département a montré une reprise des plants d'Hottonie des marais (*Hottonia palustris*) déplacés (Figure 4) mais un second suivi réalisé le 27 mai 2021 a montré un nouvel échec du déplacement sur les deux secteurs. Une prédation par les rats musqués a été soupçonnée.



Figure 4 **Reprise des plantules repiquées lors du suivi trois mois plus tard en septembre 2020**  
(H. Petit, Le Nord)

## 2.3. TROISIÈME DÉPLACEMENT



Le 4 mai 2023, des plants provenant de la station d'origine et cultivés au jardin conservatoire ont été prélevés et installés dans des bacs en plastique pour le transport.

Figure 5 **Prélèvement de la culture au jardin conservatoire le 4 mai 2023**  
(B. Asset, CBN de Bailleul)

Devant les échecs successifs d'introduction au niveau de l'étang situé au nord du site sur les communes de Beuvrages et Raismes, il a été décidé de choisir un nouveau site au sein du Marais Foucart bien que celui-ci abrite déjà de nombreuses petites populations d'Hottonie et

que cette introduction ne constitue donc pas la création d'une population sur un site exempt d'*Hottonia palustris* comme le demandait l'arrêté préfectoral. Les pieds ont été introduits dans un fossé présentant déjà une population d'*Hottonia palustris* à proximité (une dizaine de mètres) du point d'introduction, ce qui devait augmenter les chances de succès de l'opération (ASSET, 2023).

L'implantation a été réalisée en deux secteurs distants de quelques mètres (figure 6). Les pieds d'hottonie ont été installés puis entourés de grillage pour les protéger d'éventuels prédateurs.

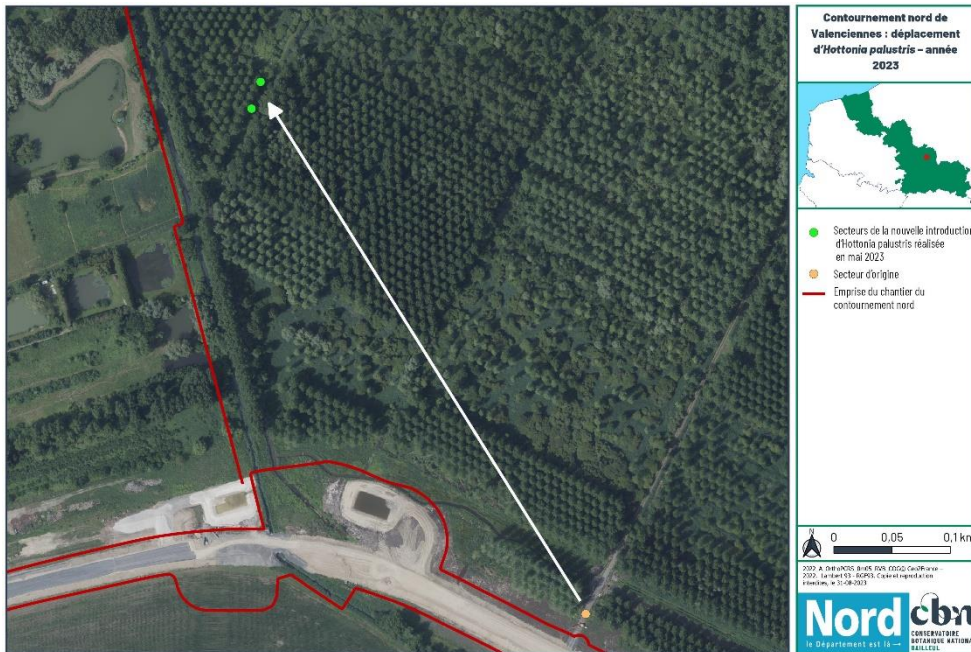


Figure 6 **Nouveau lieu d'implantation de l'Hottonie des marais**



Figure 7 **Introduction des pieds en deux secteurs dans un fossé du marais Foucart (B. Asset, CBN de Bailleul)**

Un premier suivi a été réalisé le 20 juin 2023, volontairement peu de temps après l'introduction afin d'identifier rapidement d'éventuels problèmes de prédation et de vérifier l'installation des plantes pendant la période de végétation de l'Hottonie. Sur les deux secteurs, les grillages étaient encore en place et aucune prédation n'a été constatée. Le fossé était totalement exondé.

Sur le premier secteur, l'Hottonie occupait 0,3 m<sup>2</sup> (contre 0,1 m<sup>2</sup> à l'implantation). Onze hampes étaient en fruits. Sur le deuxième secteur, l'Hottonie occupait 0,4 m<sup>2</sup> (contre 0,13 m<sup>2</sup> en mai) et neuf hampes fructifères ont été comptées.



Figure 8 **Les deux secteurs de plantation le 20 juin 2023**  
**(B. Asset, CBN de Bailleul)**



### PARTIE 3

# RÉSULTAT DU SUIVI REALISÉ EN 2024

Le suivi a été réalisé le 14 mai. À cette date, le niveau d'eau dans le fossé était environ de 80 cm.



Figure 9 **Fossé en eau le 14 mai 2024**  
(B. Asset, CBN de Bailleul)

Sur le premier secteur, le grillage de protection est toujours en place et la population d'*Hottonia* s'étend largement au-delà puisqu'elle atteint 3 m<sup>2</sup> (0,3 m<sup>2</sup> à l'implantation). Neuf hampes en fleur sont observées.



Figure 10 **Premier secteur de plantation le 14 mai 2024**  
(B. Asset, CBN de Bailleul)

Sur le deuxième secteur, l'*hottonie* présente une légère extension au-delà du grillage. La population occupe une surface d'environ 0,5 m<sup>2</sup> (contre 0,4 m<sup>2</sup> en juin 2023). Cinq hampes fleuries sont comptées.



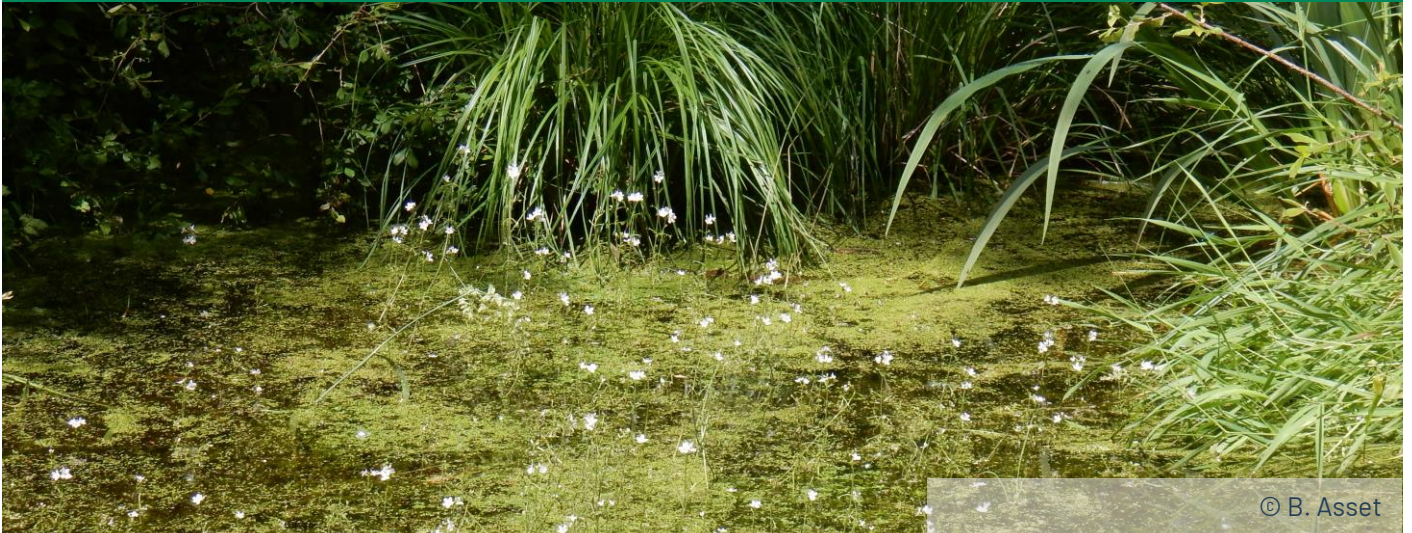
Figure 11 **Deuxième secteur de plantation le 14 mai 2024**  
(B. Asset, CBN de Bailleul)

À proximité, sur la marge du fossé le long du chemin dans une profondeur d'eau moins importante, une petite population à l'état végétatif et couvrant environ 0,5 m<sup>2</sup> est observée.

Des éléments végétatifs sont observés çà et là entre les deux secteurs de plantation.



Figure 12 **Fragments végétatifs observés çà et là entre les deux secteurs de plantation**  
(B. Asset, CBN de Bailleul)



#### PARTIE 4

## CONCLUSION

Ce nouveau suivi confirme les premières observations effectuées un mois après le troisième déplacement en juin 2023. Le niveau d'eau élevé dans le fossé en 2024 a été propice à l'installation et au développement de l'*Hottonie des marais*. Un nouveau suivi sera réalisé dans deux ans (en 2026).



## PARTIE 5

# BIBLIOGRAPHIE

ASSET, B., 2020. - Contournement Nord de Valenciennes - Déplacement d'*Hottonia palustris*. Conservatoire botanique national de Bailleul, pour le Département du Nord - Direction de la voirie. 1 vol., 23 p. Bailleul.

ASSET, B., 2021. - Contournement Nord de Valenciennes - Suivi du déplacement d'*Hottonia palustris*. Année 2021. Conservatoire botanique national de Bailleul, pour le Département du Nord - Direction de la voirie. 1 vol., 15 p. Bailleul.

ASSET, B., 2022. - Contournement nord de Valenciennes - Suivi du déplacement d'*Hottonia palustris*. Année 2022. Conservatoire botanique national de Bailleul, pour le Département du Nord - Direction de la voirie. 1 vol., 16 p. Bailleul.

ASSET, B., 2023. - Contournement nord de Valenciennes - Suivi du déplacement d'*Hottonia palustris*. Année 2023. Conservatoire botanique national de Bailleul, pour le Département du Nord - Direction de la voirie. 1 vol., 19 p. Bailleul.

BIOTOPE, 2014. - Route Départementale 375 - Projet de Contournement Nord de Valenciennes. État initial des milieux naturels. Rapport annexé au dossier de demande de dérogation au titre de l'article L. 411-2 du code de l'environnement. Pour le Département du Nord. 194 p.

## Mots-clés

Hottonie des marais; déplacement, culture *ex situ*

## Responsable de projet

Bertille Asset – Chargée de projets conservation

## Rédaction

Bertille Asset – Chargée de projets conservation

## Relecture

Benoît Toussaint – Chef du service expertise et conservation

## Secrétariat, composition

Marjorie Verhille – Assistante scientifique

## Direction et coordination scientifiques

Thierry Cornier – Directeur général

## Référence bibliographique

ASSET, B., 2024. – Contournement nord de Valenciennes – Suivi du déplacement d'*Hottonia palustris*. Année 2024. Conservatoire botanique national de Bailleul, pour le Département du Nord – Direction de la voirie. 1 vol., 14 p. Bailleul.

**Date de réalisation :** Septembre 2024

© photographie de couverture : Bertille Asset – L'un des secteurs d'implantation de l'Hottonie des marais dans un fossé du marais foucart (Raismes/59)

Septembre 2024



## Contact

Siège  
Hameau de Haendries  
59270 BAILLEUL  
03 28 49 00 83  
[infos@cbnbl.org](mailto:infos@cbnbl.org)

Antenne Picardie  
Centre Oasis  
Bâtiment Ginkgo  
80044 AMIENS cedex  
07 85 85 15 96

SUIVEZ-NOUS :



POUR EN SAVOIR PLUS

[www.cbnbl.org](http://www.cbnbl.org)